

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 20 juillet 2011

CP 11/07-04

L'an deux mil onze, le 20 juillet à 11 h 00, les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à la mairie de Verdun-sur-Garonne sous la présidence de M. Jean-Michel BAYLET, Président du Conseil Général. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Étaient présents : MM. Albert, Roger, Hébral, Lavabre, Capayrou et Quéreilhac ;

Absents ayant donné procuration de vote : MM. Empociello, Massip, Gonzalez, Descazeaux, Roset et Marty ;

Excusés : MM. Cambon et Moignard.

**CONSTRUCTION D'UN BATIMENT A L'ANTENNE
D'EXPLOITATION DE MONTAUBAN
LOT N° 1 -GROS OEUVRE – VRD
Avenant n° 1 au marché n° 44/11**

Une consultation selon la procédure adaptée a été lancée auprès des entreprises en vue de conclure des marchés de travaux concernant la construction d'un bâtiment à l'antenne d'exploitation de MONTAUBAN (41, rue des Arts) à usage de garage de stationnement et de boxes pour le stockage de panneaux de signalisation routière.

Le présent avenant a pour objet :

- la modification de la masse initiale des travaux,
- l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 61 339,31 € HT à 63 054,31 € HT (75 412,95 € TTC) soit une augmentation de 2,8 %,
- l'intégration du prix supplémentaire n° 1.2.41.

Par conséquent, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant n° 1 au marché n° 44/11 relatif aux travaux de gros-oeuvre – VRD concernant la construction d'un bâtiment à l'antenne d'exploitation de MONTAUBAN.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Général du 21 avril 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve l'avenant n° 1 au marché n° 44/11 relatif aux travaux de gros-oeuvre – VRD concernant la construction d'un bâtiment à l'antenne d'exploitation de Montauban ayant pour objet :
 - la modification de la masse initiale des travaux,
 - l'augmentation du montant du marché : le montant du marché passe de 61 339,31 € HT à 63 054,31 € HT (75 412,95 € TTC) soit une augmentation de 2,8 %,
 - l'intégration du prix supplémentaire n° 1.2.41 ;
- Autorise Monsieur le Président à signer cet avenant, au nom et pour le compte du département.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,